

SA FINAXO ENVIRONNEMENT
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 309.310 EUROS
SIEGE SOCIAL : 12, ALLEE DES MISSIONS
51 170 FISMES
R.C.S. REIMS B 398 296 483

1. MONTANT ET MODALITES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'une délibération du Conseil d'administration du 16 mai 2012, il est procédé du 21 mai au 15 juin inclus, à une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal maximum de 14.285,80 € pour le porter de 309.310 € à 323.595,80 €, par émission d'un nombre maximum de 71 429 actions ordinaires nouvelles de 0,20 € de valeur nominale chacune, avec une prime d'émission de 6,80 € par action, soit au prix de 7 € par action (prime d'émission incluse), représentant une souscription d'un montant total prime d'émission incluse de 500.003 €.

Les actions nouvelles devront être libérées en totalité lors de leur souscription.

A chaque action est attaché un droit de souscription. Les actionnaires bénéficient d'un droit préférentiel de souscription leur permettant de souscrire à titre irréductible 1 action nouvelle pour 21,65 actions anciennes.

Les actionnaires pourront, en outre souscrire à titre réductible aux actions qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible, et ce proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes. Les versements opérés à raison des souscriptions à titre réductible qui ne pourraient être servis seront restitués aux ayants droit, sans intérêt, aussitôt après l'établissement du barème de répartition.

Les actionnaires titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire à une augmentation complémentaire dans les trente jours de la clôture de la souscription pour faire face à une demande supplémentaire de titres. Toutefois, cette augmentation du nombre de titres ne pourra excéder 15 % de l'émission initiale. La souscription complémentaire s'effectue au même prix que la souscription initiale.

Les actions souscrites devront, lors de leur souscription, être libérées en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

La souscription sera close par anticipation dès que tous les droits de souscription à titre réductible auront été exercés ou que l'augmentation aura été entièrement souscrite après renonciation individuelle à leurs droits de souscription des actionnaires n'ayant pas souscrit.

2. VERSEMENTS DES FONDS

Les souscriptions seront reçues au siège social et les fonds provenant desdites souscriptions seront déposés sur le compte ouvert dans les Livres de l'agence du Crédit Coopératif, situé 86 rue de Courcelles à Paris (75008) : IBAN : FR76 4255 9000 7226 2133 6110 256 / BIC : CCOPFRPPXXX

3. CONDITIONS DE L'EMISSION

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'administration pourra limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies, à la condition que celui-ci atteigne plus des trois quarts de l'augmentation de capital, ou répartir totalement ou partiellement les actions disponibles entre les personnes de son choix, sans pouvoir toutefois les offrir au public. En tout état de cause, si le montant des actions non souscrites représente moins de 3 % de l'augmentation de capital, le Conseil d'administration pourra, conformément à la loi, limiter celle-ci au montant des souscriptions recueillies.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné(e) :
[Dans le cas d'un souscripteur personne morale ajouter Agissant en qualité de représentant de la Société ...]

Domicile ou Adresse du siège social du souscripteur :

Disposant du droit de souscrire à [Nombre en lettres]..... actions nouvelles.

Déclare souscrire à [Nombre en lettres]..... actions nouvelles.

Je libère le montant exigible de ma souscription, soit la somme de [Montant en chiffres et en lettres]
.....

En totalité en numéraire, par le versement d'une somme de :

En totalité par compensation, à due concurrence, avec le montant d'une créance liquide et exigible détenue sur la Société et qui s'élève à :

A concurrence de
par compensation, à due concurrence, avec le montant d'une créance liquide et exigible détenue sur la Société et qui s'élève à.....
et le solde, soit.....
au moyen d'un versement en numéraire de.....

Je reconnais qu'une copie sur papier libre du présent bulletin m'a été remise.

Fait à.....

Le.....

Signature

Faire précéder la signature de la mention manuscrite : «Bon pour souscription à [Nombre en lettres]..... actions.»